

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Nathalie ARNOULD, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Eveline HATTAT ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,  
Jean-Philippe BROCHET ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Date de convocation : 11 mai 2015

## **N°2015-24 : Contrat d'été 2015**

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Vu, les nécessités de service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement de quatre agents non titulaires saisonniers, à temps complet, entre le 1er juin et le 31 août 2015 :

- 1) un poste du 1er juin au 15 juin,
- 2) un poste du 1er juin au 30 juin,
- 3) un poste du 1er juillet au 31 juillet,
- 4) un poste du 1er août au 31 août.

- Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, et leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340, majoré 321. (1<sup>er</sup> échelon du grade)

Le Maire est chargé du recrutement de ces agents et habilité à conclure un contrat d'engagement.

## **N°2015-25 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°62-2014 du 2 septembre 2014 autorisant la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint Martin sur le Pré.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le PCS décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le PCS comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année par la commission environnement.

Monsieur le Maire propose d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Martin sur le Pré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint Martin sur le Pré (réactualisation au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année par la commission environnement),
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

### **N°2015-26 : Choix architecte aménagement de la cellule commerciale (traiteur)**

Le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement de la cellule commerciale (traiteur). Après examen, le cabinet GRZESZCZAK – RIGAUD Architectes à Châlons-en-Champagne est proposé comme Maître d'œuvre pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir le cabinet GRZESZCZAK – RIGAUD Architectes,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

### **N°2015-27 : Aménagement de la cellule commerciale (traiteur)**

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mars 2015 pour attribuer le marché de l'aménagement de la cellule commerciale. Après analyse des offres, la commission a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Menuiseries extérieures et serrurerie  
Entreprise MORETTI : 11012.64 € HT
- Lot 2 : Cloisons-Plafonds-Menuiseries intérieures  
Entreprise MORETTI : 26591.71 € HT
- Lot 3 : Chauffage-Ventilation-Plomberie  
Entreprise SERIP : 15200.00 € HT
- Lot 4 : Electricité  
Entreprise PERES : 21495.00 € HT
- Lot 5 : Sols-Faïences  
Entreprise GUIET : 15943.86 € HT
- Lot 6 : Peinture  
Entreprise BAILLEUX : 3069.70 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision de la commission d'appel d'offres pour ce marché,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## Questions diverses

- **Point sur les travaux :**
  - Nouveaux services techniques,
  - Parking route de Louvois (Clos Saint Martin phase 3),
  - Parkings derrière les appartements rue Clovis Jacquiert et de la crèche,
  - Parking complexe sportif (Analyse des offres en cours),
  - Rénovation maison des jeunes : Etude de sol jeudi 21 mai.
- **Le Projet éducatif territorial (PEDT) a été déposé à l'inspection académique pour avis.**
- **Courrier en préparation aux parents d'élèves concernant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) du vendredi.**
- **Demande de prêt pour les acquisitions foncières : Monsieur Jacques JESSON consulte les établissements bancaires.**
- **Acquisition de la propriété Bertrand : Signature de la vente a été actée.**
- **Achat d'un abri en bois qui sera implanté vers le mur du tennis.**
- **Point sur les caméras de surveillance.**
- **Compte rendu du marché aux fleurs du 8 mai.**
- **Remerciements du Club des Aînés et d'Animons Saint Martin pour l'attribution de la subvention 2015.**
- **Point sur les Saint Martinades par Madame Jocelyne HERMANT.**
- **Commande du feu d'artifice de la fête des Ecoles.**
- **Grillage endommagé route de Louvois du côté de la pharmacie. La porte, route de Louvois, pour accéder au complexe sportif restera fermer dans l'attente d'une solution adéquate.**
- **Compte rendu de la réunion du Syndicat de démoustication par Madame Nathalie ARNOULD : Cotisation pour la commune de 2180.15 euros et démoustication prévu les 12 et 13 mai 2015.**
- **Point des demandes de la crèche par Mesdames Jocelyne HERMANT et Laurence JACQUET : Travaux, salles... L'assemblée générale de la crèche aura lieu le mercredi 20 mai 2015 à 18 heures 30.**
- **Réunion des Associations Agora Kid et APE le vendredi 23 mai 2015.**
- **Réunion publique le 6 juillet 2015 à 18 heures 30.**

**Séance levée à 9 heures 20.**

**DATE PREVUE DU PROCHAIN CONSEIL LE LUNDI 15 JUIN 2015.**